

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

ETUDE DE Me Bernadette CESARI, Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quilichini.

Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 26 octobre 2023, il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Monsieur Vincent Emile de PERETTI, agriculteur, demeurant à 20170 LEVIE, Castaldaccia, époux de Madame HENNESSEY Shirley Helen.

Né à AJACCIO le 18 janvier 1960.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de LEVIE (Corse du Sud).

Une propriété composée de QUATRE parcelles section B :

- **N° 382** lieudit SILICINO de (2ha53a50ca).
- **N° 383** lieudit SILICINO (bâtisse agricole) de (82ca).
- **N° 384** lieudit SILICINO de (32a).
- **N° 658** (ex 388) lieudit SILICINO de (01ha14a50ca).

La possession de ces biens par Monsieur de PERETTI Vincent Emile, a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de DIX ANS, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261, et le deuxième alinéa de l'article 2272 du Code civil pour acquérir la propriété par la prescription acquisitive abrégée.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public

Adresse mail de l'étude : office-cesari@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la Préfecture et la C.T.C.).